

■ **Carmen Bovay**, à **Montreux**, CH-550-0045749-8, hôtel-café-restaurant (FOSC du 11.09.1978, p. 2822). L'entreprise individuelle est radiée d'office en application de l'art.153 ORC, le délai fixé au titulaire pour régulariser la situation concernant le domicile au siège de l'entreprise étant échu sans avoir été utilisé.  
Registre journalier no 14349 du 25.08.2009 / CH-550.0.045.749-8 / 05223016